



Canotiers Marseillais  
 Face 74, quai du Port  
 13002 Marseille  
[canotiersmarseillais74@gmail.com](mailto:canotiersmarseillais74@gmail.com)  
 04 91 90 89 30

## Réunion du Conseil d'Administration du 3 mars 2020

Membre	Alias		Présent	Absent
Daniel FEDERICI	DF	Président	X	
Vincent CAIRO	VC	Vice-Président	X	
Gérard GAUCH	GG	Trésorier	X	
Gilbert LAFONT	GL	Président Technique	X	
Jean-François REY	JFR	Syndic		X
Joël LE CARRERES	JLC	Secrétaire Général	X	
Thierry JULIEN	TJ	Secrétaire Adjoint	X	
Benjamin BOIRON	BB	1 <sup>er</sup> adjoint technique	X	
Jean-Marc SAUVAN	JMS	2 <sup>ème</sup> adjoint technique, Commissaire ponton A	X	
André ZIGLIARA	AZ	Trésorier Adjoint, Comité des Fêtes, Commissaire ponton B		X
Henri-Laurent RENARD	HLR	Commissaire ponton C, comité des Fêtes Adjoint		X
Laurent AGHDJAIAN	LA	Secrétaire Administratif	X	

Séance ouverte à 18h07.

### Vie du club

Item	Ordre du jour	Décision	Pour action
1.	<b>Pour mémoire, assemblée Générale (AG) du club</b> prévue le 8 mars 2020.		
2.	<b>AG : Crocos MEYER</b> , Président de séance.	OK.	
3.	<b>Dons SNSM</b> : Un chèque de 1 000 € au lieu de 500 € sera offert pour nous aligner sur les autres clubs.	OK. Préparer chèque.	GG
4.	<b>AG : Patrick AESCHLIMANN</b> se charge de récupérer les clés de la salle en absence d'AZ et s'occupera de l'intendance.	OK. Photocopie assurance + chèque de 50 € à remettre à la femme de ménage.	JLC/PA
5.	<b>AG : Rétroprojecteur + Sono + micros sans fil.</b>	OK. Gestion des photos à faire paraître.	DF.TJ
6.	<b>AG : logistique apéro + transport.</b>	Jean-Claude DUCHÊNE s'en occupe. Volontaires GG, Yves GARBATI et JMS pour le transport.	
7.	<b>AG : service Bar.</b>	JMS, Richard BAUDE et Jean-Claude	

		DUCHÊNE au comptoir.	
8.	<b>Compte-rendu Assemble Générale Ordinaire (CR AGO) groupement des Présidents du 19 février 2020.</b> Compte tenu que les travaux des déboueurs n'ont toujours pas commencé.	Attendons complément information MPM pour accord reprise utilisation Karcher en Mars	
9.	<b>CR AGO : Les Présidents ont toute liberté de faire passer le nouveau sociétaire en commission.</b>		
10.	<b>CR AGO : les Présidents ont tout pouvoir d'intervention à bord des bateaux, voire de les déplacer (soutien total de MPM et du groupement).</b>		
11.	<b>Complément de l'article 2 du règlement intérieur concernant le grutage des bateaux</b>	Le personnel habilité à la manutention de la grue (grutier salarié, membre du conseil habilité ou sociétaire habilité après accord et en présence d'un membre du Conseil d'administration) doit aider le propriétaire de l'embarcation à la sortie et à la mise à l'eau de ladite embarcation en s'abstenant toutefois de monter à bord.	OK
12.	<b>Intervention de l'opérateur Orange le 6 février 2020.</b>	Pas de compte-rendu ni de récépissé de passage remis au Club.	
13.	<b>Révision des extincteurs</b>	Matin du 25 04 2020 sur le quai	M. Mandalos
14.	<b>Echelle de secours à replacer.</b>		Agent portuaire
15.	<b>Tarif grutage hors Sociétaires.</b>	Applications des tarifs en adéquations avec les autres Sociétés Nautiques du port. OK majoration de 10% par rapport au tarif 2019.	
16.	<b>Planning des grutiers.</b>	Définir une solution de « planning en ligne » et accessibles aux Membres intéressés.	LA
17.	<b>Facture des travaux étanchéité Pavillon du Bureau par Gilbert CATALFO.</b>	Accord	GG
18.	<b>Archivage des messages électronique des Canotiers.</b>	A transférer pour mise en PDF et archivage dans les dossiers des sociétaires.	LA
19.	<b>Pas d'AG extraordinaire</b> car nos statuts sont conformes au statut type proposé par MPM		
20.	<b>Réunion du Conseil</b> pour élection nouveaux membres le 9 mars 2020 18 heures.		
21.	<b>Le Président DF demande aux Membres du Conseil</b> de connaître parfaitement les Statuts et Règlement intérieur pour information permanente aux sociétaires.		Tous les Membres du CA

22.	Réunion refonte Règlement de Police fixée au 10 mars 14-17 heures au palais du Pharo	Seront présents DF, VC et JLC.	
23.	Remerciements des Membres sortants par le Président, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Benjamin BOIRON ;</li> <li>• Henri-Laurent RENARD ;</li> <li>• Jean-François REY.</li> </ul>		

## Vie des sociétaires

Item	Ordre du jour	Décision	Pour action
24.	<b>Faire signer une attestation de bon comportement</b> par tous les (nouveaux) Sociétaires, avec reconnaissance des statuts ainsi que du règlement du Club.	OK.	
25.	<b>Mise à jour de chaque dossier des Sociétaires.</b>	Courant 2020, LA doit se mettre en rapport avec chaque Sociétaire pour faire le point des documents manquants.	LA
26.	<b>Nouveaux acquéreurs.</b> Devient sociétaire du Club « dans la foulé », mais toujours PLD pour l'emplacement.	Nouvelles questions se posent parmi : Doit-on faire différence entre nouveaux et anciens Sociétaires pour les agrandissements ?	
27.	<b>Déplacement bateaux SALFATI et PARASCANDOLA.</b>	Courrier recommandé envoyé à SALFATI sans réponse. Nouveau recommandé de relance à faire avec prise en charge du déplacement par le Sociétaire SALFATI.	JLC
28.	<b>Aucunes nouvelles de M. Cédric HADEJ</b> (SC David).	Pistes ? Infos ?	
29.	<b>Bateau de Jean REDA à mesurer.</b>	Mesures à prendre mardi 4 mars 2020 matin.	GL avec JMS ou BB
30.	<b>Reçu recommandé de SANTERELLI .</b>	À archiver.	LA
31.	<b>Georges MANGION devient PLD</b> depuis le 13 février (nom bateau changé de NATURE à MOTIVANS).	Pour facturation droits d'entrée. Faire signer chartre de bon comportement.	GG JLC
32.	<b>Ludovic NADJAR devient PLD</b> le 14 février 2020 (bateau PYTHEAS).	Pour facturation droits d'entrée. Faire signer chartre de bon comportement.	GG JLC
33.	<b>Jacques SAMACOÏTS devient PLD</b> , avec changement de bateau le 14 février.	Pour facturation droits d'entrée. Faire signer chartre de bon comportement.	GG JLC
34.	<b>M. CARRENO change de bateau</b> de 3,15 x 8,5 m par un nouveau navire 2,99 x 9,53 m (bateau CARAÏBE)	Autorisé sous réserve de mesure à Bandol. Transport des Membres du CS en charge des mesures assuré par M. CARRENO lui-même.	DF et BB
35.	<b>Vente bateau de Mme Jacqueline DEVYDFER à M. SORRENTINO</b>	OK.	JLC
36.	<b>Les ventes de bateaux doivent être faites une fois les situations des Sociétaires vendeurs en règle.</b>	Ainsi, ventes de BOUZEREAU et PAREJA sont caduques et devront être renouvelées une fois régularisées.	Les vendeurs

## Animations club

Item	Ordre du jour	Décision	Pour action
37.	<b>Fête du printemps</b> le samedi 20 juin 2020.	Tables, chaises, et service de sécurité, OK DF.	
38.	<b>Menu fête du Printemps</b> à définir lors de la réunion de début juin		
39.	Pour mémoire, <b>thonade</b> le 12 septembre 2020.		
40.	Pour mémoire, <b>sardinade</b> le 19 septembre 2020.		

Prochaine réunion le lundi 6 avril 2020.

Clôture de la séance à 20H01.